

Traitements des députés—Loi

Je suppose que la réponse dépend de chaque député mais on peut se demander si un certain revenu ne se dissimule pas dans l'indemnité du député. Naturellement, cette question n'a pas de réponse. Toutes les données soumises à la Commission Beaupré et qui ont été présentées à la presse, suggèrent le contraire. Mais de toute façon, les néo-démocrates du premier ban ont certes peu de scrupules lorsqu'ils déforment la vie parlementaire au point de suggérer que tout cet argent est au fond un revenu caché qui s'ajoute à l'indemnité parlementaire en plus de la rémunération normale et qu'il n'affecte pas à des dépenses. Et pourtant voilà à quoi aboutissent leurs arguments. Par exemple, le 19 décembre 1974, comme en fait foi la page 2398 du *hansard*, le leader à la Chambre du NPD a déclaré ceci:

En 1972, les députés faisaient partie des 1.5 p. 100 des contribuables les mieux payés. En d'autres mots, cela veut dire que 98.5 p. 100 de tous les contribuables canadiens qui doivent aussi défrayer leur subsistance gagnent moins que les députés...

Je tiens à souligner pour la gouverne de tous les députés qu'il ne faut pas oublier que nous sommes parmi les privilégiés au sein de notre société. Je le répète, si le bill était adopté, le rang occupé par les membres du Parlement par rapport au reste de la société ne ferait qu'avancer: nous passerions de l'échelon supérieur de 1.5 p. 100 à celui de 0.5 p. 100.

Voilà, monsieur l'Orateur, qui est tout à fait faux.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Les chiffres les plus récents que j'ai se rapportent à l'année fiscale 1973, c'est-à-dire, une année où notre indemnité était inférieure à celle que nous touchons maintenant; donc, le pourcentage actuel calculé par famille serait plus élevé, étant donné que notre indemnité est de \$18,000 par année. En 1973, 12.7 p. 100 des familles canadiennes touchaient un revenu de plus de \$20,000. Le pourcentage des revenus de \$18,000 serait à peu près de 15 p. 100. Calculé d'après les chiffres actuels, le pourcentage s'établirait probablement à environ 20 p. 100. Donc, nous sommes loin de l'échelon supérieur. Nous nous maintenons dans les 15 ou 20 p. 100. Si l'on calcule le revenu combiné des particuliers et des familles, le pourcentage est légèrement inférieur, c'est-à-dire environ 9.6 p. 100; encore une fois, ce pourcentage s'applique aux revenus de \$20,000. Il est difficile de calculer le pourcentage des revenus de \$18,000, mais il serait environ de 12 à 15 p. 100.

Ces chiffres révèlent plus exactement l'échelon où se situent les députés en fonction de leur revenu. Ils ne font pas partie des 1.5 ou 0.5 p. 100, mais des 15 ou 20 p. 100.

Selon un article paru le 20 décembre dans la *Gazette* de Montréal, l'auteur, M. Radwanski, signale que 7,500 fonctionnaires fédéraux touchent plus de \$20,000 par année. Nul doute que ceux qui touchent \$18,000 seraient plus nombreux, environ 10,000, probablement, et ce sont des gens que nous employons.

● (1630)

Il n'est pas nécessaire que nous soyons tout à fait au sommet de la hiérarchie de la fonction publique comme si nous en faisons partie, mais il s'agit de savoir si c'est normal que quelque 10,000 fonctionnaires que nous employons et qui collaborent avec nous continuent de gagner plus que nous.

[M. MacGuigan.]

Une voix: Leur semaine de travail est de 37 heures.

M. MacGuigan: Leur semaine de travail est de 37 heures, alors que celle des députés est bien de 90 à 100 heures, y compris le temps qu'ils passent à voyager. Je le répète, une commission doit être instituée pour examiner cette question. La commission Beaupré avait recommandé que les députés touchent \$25,000 au cours de la 29^e législature. Nous devrions donc être de ceux qui touchent \$29,000 à l'heure actuelle. Nous n'avons pas demandé ce traitement, et cela parce que nous voulons que le salaire que nous demandons soit non seulement juste, mais aussi afin que les Canadiens se rendent compte que nous essayons de protéger les intérêts du public en faisant disparaître ce conflit d'intérêts.

Je trouve qu'avec ce bill, nous sommes en présence d'une simple question d'élémentaire justice à l'égard des députés. Sans doute certains députés se contenteraient-ils d'une augmentation symbolique qui ne serait qu'une sinistre blague. Cependant, j'estime que, si la plupart des députés se prononcent et votent ainsi qu'ils l'entendent véritablement, sans doute appuieront-ils cette mesure très sage et très modérée qui non seulement rend justice aux députés, mais protège au plus haut point l'intérêt public.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, rien ne saurait mieux démontrer la nature de ce débat que le discours que nous venons d'entendre. De quoi s'agit-il? Voici ce que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) nous a dit: Mon gouvernement a été incapable de maîtriser l'inflation de notre économie, mon gouvernement a été incapable de maîtriser toutes sortes d'injustices qui se sont produites sur le plan économique, et il ne nous reste donc plus qu'à suivre le courant en essayant de prendre notre part de gâteau.

Des voix: Non!

M. Saltsman: C'est exactement ce qu'il a dit. Il est en cela le porte-parole d'un gouvernement qui a abdiqué toute forme d'initiative au Canada, et c'est là, beaucoup plus que dans la question d'argent, que se situe le véritable problème. Le véritable problème, c'est que la prétendue économie de libre-échange est envahie de personnes qui essaient de tirer la couverture à eux, et que le député nous invite à en faire autant. Face à l'inflation, le côté gouvernemental se montre incompetent, et c'est pourquoi le député nous dit: Suivons le courant.

Le député de Windsor-Walkerville devrait faire très attention avant de faire à la Chambre, et à mon chef en particulier, un sermon sur l'honnêteté. C'est l'un des discours les plus malhonnêtes que j'aie entendu depuis bien longtemps, et qui consistait à comparer des pommes à des oranges. Il est manifeste d'après le passage du *hansard* qu'il a cité, que mon ami le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) parlait des revenus des particuliers. Et quel a été l'autre terme de la comparaison? Les revenus familiaux, qui sont manifestement beaucoup plus élevés et complètement différents. Si l'on veut comparer les revenus familiaux, qu'on les compare. Mais c'est une erreur grossière de faire figurer des chiffres de ce genre dans un discours où l'on prêche à la Chambre l'honnêteté.